
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle Schuman, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le 29 mai 2020 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Modification budgétaire n°2 – Approbation.
3. Compte du CPAS de l'exercice 2019 – Approbation.
4. Compte communal de l'exercice 2019 – Approbation.
5. Lutte contre le COVID-19 - Dépenses exécutées en application de l'article 60 du RGCC – Achats de masques - Ratification.
6. Remplacement de la chaudière à mazout du presbytère de Thiaumont - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
7. Désignation d'un service-traiteur pour la préparation des repas scolaires et des repas à domicile - Année scolaire 2020-2021 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
8. Non reprise des cours en P1 P2 du 25 mai 2020 au 30 juin 2020 pour les quatre écoles communales d'Attert.
9. Octroi de la subvention communale 2020 à l'ASBL Commission de Gestion du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.
10. Chasse du Fraichebois – Prolongation du bail pour une durée d'un an.
11. ORES Assets – Assemblée générale du 18 juin 2020 - Approbation de l'unique point à l'ordre du jour.
12. Crise sanitaire – COVID-19 - Mise en non-valeur des loyers échus (mars à mai) afférents à la location de bâtiments communaux.

SEANCE A HUIS-CLOS

13. Mise en disponibilité pour convenances personnelles de membres du personnel enseignant.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :
Le Directeur général,
Ch. VANDENDRIESSCHE
Le Bourgmestre,
J. ARENS